

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 février 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, de quatre parcelles de terrain nu situées lieux-dits "les Vernyères-ouest" et "sous-Biezin" au sud de Décines Charpieu et appartenant à mes-dames Tisserand et Latreille.

Ces parcelles cadastrées sous les numéros 4 et 37 de la section BV et sous les numéros 3 et 4 de la section BW, couvrant une superficie totale de 20 988 mètres carrés, permettraient d'accroître les réserves foncières dans ce secteur, situées en zone NA au plan d'occupation des sols, où la Communauté urbaine possède 55 hectares, en vue de maîtriser les aménagements futurs.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait lesdits terrains au prix de 650 000 F ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**2° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 800 - fonction 651 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,